

Ayant reçu ses bulles en janvier 1766, il fut sacré évêque, le 16 mars de la même année, à Paris, par Mgr Demay de Termont, évêque de Blois.

Mgr Briand revint à Québec en juin 1766, et prit possession de son siège, le 19 juillet, dans la chapelle du séminaire de Québec, qui servait alors de cathédrale.

En devenant évêque d'un diocèse couvert de ruines, il suivit une ligne de conduite qui lui concilia l'estime et le respect des gouverneurs anglais, et qui contribua puissamment à sauvegarder les intérêts de la religion et les droits de ses diocésains. Ne voulant pas exposer l'église du Canada à se trouver privée de chef spirituel, si la mort venait à l'enlever, il choisit pour coadjuteur, en 1770, l'abbé d'Esglis, curé de Saint-Pierre, Ile d'Orléans. Ses bulles arrivées, il s'empressa d'en donner communication au gouverneur Carleton auprès duquel il jouissait d'un grand crédit, et réussit à lui faire agréer la nomination.

La disette de prêtres et l'extinction des prébendes amenèrent en 1772, la dissolution du chapitre de Québec, qui n'a jamais été rétabli.

Lors de l'invasion de 1775, Mgr Briand, fidèle à ses principes, s'empressa de rappeler à son peuple la soumission due aux souverains légitimes, et le concours qu'il devait légalement prêter aux autorités civiles dans cette circonstance critique. (1)

Mgr Briand se sentant mal, et craignant que le diocèse ne restât sans pasteur, vu que son coadjuteur était plus âgé que lui, donna sa démission en 1784, et se retira au séminaire de Québec, où il mourut le 25 juin 1794, âgé de soixante-dix-neuf ans, et fut inhumé dans la cathédrale. (2)

"De ma vie je n'ai craint homme," écrivait Mgr Briand durant sa dernière maladie, à Lord Dorchester : "Je me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge ; je sais aimer, mais non craindre. Les bontés me rendent faible et mou, les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme." Tel fut le digne évêque que la Providence donna à l'église du Canada aux

---

(1) Le gouvernement accorda à l'évêque de Québec, en 1775, une pension de deux cents livres sterling. Mgr Briand recevait en outre une rente annuelle de 3,000 livres, prise sur les revenus du clergé de France, que lui avaient obtenue les canadiens émigrés après la conquête. Cette rente fut payée régulièrement jusqu'à la révolution française.

(2) Le séminaire possède une étole de S. Charles Borromée, léguée par Mgr Briand.